# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent Vol. 7 /  $N^{\circ}$  12 / 7 septembre 2021

# Appel de candidatures : programme de relève des cadres intermédiaires

C'est avec plaisir que nous débutons l'appel de candidatures pour la troisième cohorte du programme de relève des cadres intermédiaires.

La relève des cadres intermédiaires est un aspect important pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, en plus de s'assurer d'avoir des cadres en quantité suffisante, il importe que ces derniers soient en mesure de répondre aux nombreux défis de la fonction.

Le programme a pour objectifs la préparation et le développement de la relève des cadres intermédiaires par le biais de tests et d'entrevues de sélection, la tenue de sept séminaires de formation et l'accompagnement du au niveau de l'intégration des connaissances. Les séminaires

seront d'une durée de sept heures à une fréquence d'un par mois et se tiendront en semaine. De plus, des unités d'éducation continue (UEC) seront émises aux participants qui réussiront le programme. Si vous souhaitez occuper un poste de gestionnaire dans les trois prochaines années, voici la procédure à suivre:

## Repérage par un gestionnaire

Le gestionnaire contacte le futur candidat et s'assure qu'il répond aux critères d'admissibilité

Le gestionnaire demande au candidat de préparer son dossier de candidature

## Autorepérage d'un candidat

Le candidat s'assure de répondre aux critères d'admissibilité

Le candidat contacte son supérieur pour lui faire part de son intérêt

Rencontre entre le gestionnaire et le candidat afin de compléter le dossier de candidature et s'assurer de la motivation du candidat

Rencontre par direction pour l'analyse des candidatures et décision quant aux dossiers à acheminer à la DRHCAJ



Vous trouverez le programme et le formulaire d'inscription en consultant l'intranet sous <u>Documents d'encadrement > Centre d'information > DRHCAJ</u>, dans l'onglet Relève des cadres

Les dossiers de candidature retenus par les directions devront être acheminés par courriel d'ici le 15 octobre 2021 à monsieur Martin Gagnon, agent de gestion du personnel, au Service du développement organisationnel à l'adresse suivante : martin.gagnon.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

### Où fumer à l'extérieur de l'Hôpital régional de Rimouski?

Les zones où le personnel pouvait prendre une pause ont dû être déplacées avec le début du chantier de construction. Les employés qui désirent fumer ou vapoter sont invités à s'installer à proximité d'un des cendriers positionnés à une distance suffisante de l'hôpital.

Ces cendriers sont installés du côté sud de l'hôpital, près du stationnement, ainsi que du côté nord.

Nous tenons à rappeler que selon la Loi, il est interdit de fumer ou de vapoter à moins de 9 mètres d'une porte ou d'une fenêtre qui s'ouvre. Comme l'Hôtellerie Omer-Brazeau est adjacente au côté nord-est de l'hôpital et que des personnes y sont hébergés durant leurs traitements, notamment en oncologie, nous vous remercions d'avance de respecter en tout temps les consignes.





**Exemples d'emplacements pour fumeurs** 

Découvrez la formation vedette du mois : Mieux s'entraîner pour améliorer notre santé!

#### LIFESPEAK

Chaque mois, LifeSpeak vous propose une formation vedette qui met de l'avant l'une des nombreuses formations disponibles sur la plateforme.

En septembre

## Mieux s'entraîner pour améliorer notre santé!

Cette thématique vous propose un guide pratique sur l'exercice, l'étirement et l'ingrédient le plus important : la motivation.

#### Accédez à LifeSpeak À partir de n'importe quel

A partir de n'importe que ordinateur :

URL: cisssbsl.lifespeak.com

Mot de passe : cisssbsl

Téléchargez l'application :

Recherchez *LifeSpeak* à partir de l'App Store (Apple) et de Google Play (Android) ou utilisez ce code

QR:



## COVID-19 - Dernières nouvelles



Pour plus d'informations : cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet

mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca, Menu principal > COVID-19

## Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050



Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h) suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

# Conditions de travail temporaires – Arrêté ministériel 2020-035 : information du 27 août 2021 (CPJ)

Considérant l'urgence sanitaire toujours en vigueur et ses impacts sur la main-d'œuvre, le ministère de la Santé et des Services sociaux a désigné qu'en centre de protection de la jeunesse, les conditions temporaires de travail s'appliqueront jusqu'au 25 septembre 2021 dans les centres d'activité désignés. Pour en savoir plus, consultez la nouvelle intranet du 30 août dernier.

Pour plus d'information, vous pouvez également consulter la foire aux questions ainsi que la page COVID-19 > Conditions de travail dans la zone professionnelle du site Web.

Pour plus d'information, consultez les notes de service et la foire aux questions dans la page COVID-19 > Conditions de travail de la zone professionnelle du site Web.

#### Les personnes immunodéprimées et dialysées peuvent dès maintenant obtenir une dose additionnelle d'un vaccin contre la COVID-19

Le Comité sur l'immunisation du Québec recommande qu'une dose additionnelle de vaccin soit administrée aux personnes immunodéprimées et aux personnes dialysées afin de leur offrir une meilleure protection face à la COVID-19, et notamment dans le contexte de la montée du variant Delta. Les personnes immunodéprimées sont celles dont le système immunitaire est affaibli, par exemple les personnes qui sont sous traitement de chimiothérapie ou de radiothérapie, ou encore celles qui prennent des médicaments qui affectent leur système immunitaire.

Les personnes répondant à ces critères peuvent dès maintenant prendre un rendez-vous sur le site Clic Santé afin d'obtenir une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19.

Un intervalle minimal de quatre semaines suivant la deuxième dose doit toutefois être respecté avant l'administration d'une dose additionnelle. Aucune prescription médicale n'est nécessaire.

#### **Passeport vaccinal**

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent tient par ailleurs à rappeler que l'obtention du passeport vaccinal se fait via le site : <a href="mailto:covid19.quebec.ca/PreuveVaccinale">covid19.quebec.ca/PreuveVaccinale</a>.

Il est aussi possible d'obtenir de l'assistance par téléphone au 1 877 644-4545 ou en se présentant dans nos sites de vaccination lors des heures d'ouverture.

# Rappel - Programme de vacances automne-hiver 2021-2022

Du 1er au 15 septembre, vous êtes invités à prendre connaissance de la période qui vous est allouée pour effectuer vos préférences de vacances pour l'automne et l'hiver 2021-2022. Il est important de respecter votre rang d'ancienneté ainsi que les quotas (nombres d'employés qui peuvent partir en vacances en même temps) qui ont été établis dans chacun des groupes respectifs. Le choix de vos préférences de vacances s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso à partir d'un poste de travail d'une installation ou en utilisant Logibec - Accès à distance sur votre ordinateur personnel ou votre appareil mobile à l'adresse suivante : extranet.cisssbsl.rtss.qc.ca.

#### Le 15 octobre 2021

À compter de cette date, le programme de vacances est

officiel, disponible et visible dans Logibec GCH Espresso pour toutes les employés. Afin d'éviter tout inconvénient, vous devez attendre que le programme soit officiel avant de finaliser vos projets de vacances.

Pour plus d'informations sur les règles applicables ainsi que les particularités à suivre selon votre accréditation syndicale, référez-vous au guide de l'employé – programme de vacances ou aux abrégés, disponibles sur l'intranet sous Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Activités de remplacement > Vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à votre supérieur immédiat

#### Les programmes et services destinés aux personnes handicapées maintenant réunis sur Québec.ca

Le site Web du gouvernement du Québec, Québec.ca, héberge désormais les principaux programmes et services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Pour faciliter la recherche, les programmes et services ont été regroupés par thèmes.

L'information peut aussi être consultée à l'adresse suivante : Québec.ca/ personneshandicapées.



Votre gouvernement

Québec :::

Pour en savoir plus sur Québec. ca, le site Web officiel du gouvernement du Québec, visitez la page À propos de Québec.ca.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Ouébec